



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°13 -

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250512-250512_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Attribution du groupement de commandes relatif aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires pour la Ville de THIERS et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;
Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ;
Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

CM 12.05.2025

- N° 13 -

ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX CONTRÔLES ET VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES POUR LA VILLE DE THIERS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2122-2, R.2124-1 et R.2125-1 ;
- **Vu** la délibération du 14 novembre 2023 autorisant un groupement de commandes pour une marché de services pour la réalisation de vérifications et contrôles réglementaires périodiques obligatoires ;
- **Vu** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 29 avril 2025 ;
- **Considérant** qu'un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pour des contrôles réglementaires et des vérifications périodiques ;
- **Considérant** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancé avec envoi de la publication le 22 janvier 2025 d'un avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), et à la mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation centreofficialles.com pour une remise des offres au 26 février 2025 à 12h00 ;
- **Considérant** que la consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande divisé en neufs lots :
 - Lot 1 : Vérifications électriques et de l'éclairage de sécurité : montant maximum annuel de commande de 15 000,00 euros Hors Taxes (HT) pour la Ville de THIERS et 7 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 2 : Vérifications des installations thermiques, des installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés, et des équipements sous pression : montant maximum annuel de commande de 10 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et 5 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 3 : Vérifications des ascenseurs et monte-charges : montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et 2 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 4 : Vérifications des appareils et accessoires de levage : montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 4 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 5 : Vérifications des chapiteaux, tentes et structures, et équipements de travail (outils/EPI) : montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 1 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 6 : Vérifications des portes et portails : montant maximum annuel de commande de 2 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 5 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 7 : Diagnostics avant travaux et démolitions : montant maximum annuel de commande de 15 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 7 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 8 : Vérifications des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) : montant maximum annuel de commande de 15 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 5 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 9 : Vérifications des extincteurs : montant maximum annuel de commande de 20 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 15 000,00 euros HT pour CCTDM ;
- **Considérant** que lors de sa séance du 29 avril 2025, la CAO a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, conformément à l'analyse des offres :
 - Lot 1 – Vérifications électriques et de l'éclairage de sécurité : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) ;
 - Lot 2 – Vérifications des installations thermiques, des installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés, et des équipements sous pression : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) ;

- Lot 3 – Vérifications des ascenseurs et monte-charges : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) ;
- Lot 4 : Vérifications appareils et accessoires de levage : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) ;
- Lot 5 : Vérifications des chapiteaux, tentes et structures, et équipements de travail (outils / EPI) : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) ;
- Lot 6 : Vérifications portes et portails : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) ;
- Lot 7 : Diagnostics avant travaux et démolitions : entreprise AED GROUPE (33700 MERIGNAC) ;
- Lot 8 : Vérifications des systèmes de sécurité incendie (SSI) : lot classé sans suite car deux candidats ne répondent pas au cahier des charges et un candidat a déposé une offre inappropriée ;
- Lot 9 : Vérifications des extincteurs : entreprise 3 PROTECTION (10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Déclare le lot 8 – Vérifications des systèmes de sécurité incendie (SSI) sans suite ;
- Autorise le Maire à signer les marchés suivants pour une durée d'un an renouvelable trois fois :
 - Lot 1 : Vérifications électriques et de l'éclairage de sécurité : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant maximum annuel de commande de 15 000,00 euros Hors Taxes (HT) pour la Ville de THIERS et 7 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 2 : Vérifications des installations thermiques, des installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés, et des équipements sous pression : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant maximum annuel de commande de 10 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et 5 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 3 : Vérifications des ascenseurs et monte-charges : entreprise SOCOTEC (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et 2 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 4 : Vérifications des appareils et accessoires de levage : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) pour un montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 4 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 5 : Vérifications des chapiteaux, tentes et structures, et équipements de travail (outils /EPI) : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) pour un montant maximum annuel de commande de 5 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 1 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 6 : Vérifications des portes et portails : entreprise BUREAU VERITAS (63801 COURNON) pour un montant maximum annuel de commande de 2 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 5 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 7 : Diagnostics avant travaux et démolitions : entreprise AED GROUPE (33700 MERIGNAC) pour un montant maximum annuel de commande de 15 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 7 000,00 euros HT pour CCTDM ;
 - Lot 9 : Vérifications des extincteurs : entreprise 3 PROTECTION (10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS) pour un montant maximum annuel de commande de 20 000,00 euros HT pour la Ville de THIERS et de 15 000,00 euros HT pour CCTDM ;

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025



ID : 063-216304303-20250512-250512_13-DE